

# LA CLASSE DE 2<sup>nde</sup>

## LA CLASSE DE 2<sup>nde</sup>

Les enseignements communs obligatoires sont :

1. **Sciences économiques et sociales (SES)** – 1.5 heures par semaine
2. **Sciences numériques et technologie (SNT)** – 1.5 heures par semaine
3. **Français** – 4 heures par semaine
4. **Histoire-géographie** – 3 heures par semaine
5. **Deux langues vivantes obligatoires** – 3 heures par semaine chacune
6. **Mathématiques** – 4 heures par semaine
7. **Physique-chimie** – 3 heures par semaine
8. **Sciences de la vie et de la Terre (SVT)** – 1.5 heures par semaine
9. **Éducation Physique et Sportive (EPS)** – 2 heures par semaine
10. **Enseignement Moral et Civique (EMC)** – 18 heures annuelles

L'accompagnement personnalisé voit son volume horaire déterminé par les besoins des élèves identifiés par les professeurs. Il comprend un volet important consacré à l'accompagnement au choix d'orientation qui demeure une priorité.

## LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

Deux langues vivantes sont obligatoires pour tous les élèves : **l'allemand** et **l'anglais**.

**Matura** - Les élèves qui se préparent à la Matura suivent les cours d'allemand langue maternelle et d'histoire-géographie en langue allemande, dispensés par les enseignants de la Bildungsdirektion de Vienne. Ces enseignements sont obligatoires pour les élèves de nationalité autrichienne.

**Cours de langues au CNED** - Les nouveaux élèves désirant poursuivre l'enseignement d'une langue vivante débutée au collège et non enseignée au LFV s'inscrivent obligatoirement au CNED, Centre National de l'Enseignement à Distance, dès le début de l'année scolaire, s'ils souhaitent que leurs notes soient prises en compte sur les bulletins de notes trimestriels.

Dans ce cas, il leur faudra choisir les « cours à la carte réglementée » avec autorisation du chef d'établissement. Les frais d'inscription à ces cours CNED sont à la charge des familles. Ces élèves ne sont pas dispensés pas des cours d'allemand. Les notes obtenues aux devoirs du CNED sont à transmettre chaque trimestre au secrétariat du Proviseur-Adjoint.

Cette information doit être précisée lors de l'inscription pédagogique.

## ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

- **Section Européenne anglaise**

L'élève peut s'inscrire en Section Européenne en anglais, si et seulement si elle / il a suivi les cours d'Anglais Langue et Civilisation (ALC) au collège.

Il s'agit d'un cours dans une discipline non linguistique (DNL) en langue anglaise. Les cours de DNL ne sont pas des cours de langue à proprement parlé, même si le cours se déroule à l'oral comme à l'écrit

en anglais. L'enseignant de la DNL n'est pas un enseignant de langue. Il s'agit d'un enseignant ayant une habilitation à cet enseignement en langue anglaise.

**Un seul enseignement facultatif, à raison de 3 heures par semaine, est possible, à choisir parmi :**

- **Latin (débuté au collège)** - Pour obtenir le «Latinum», les élèves doivent suivre l'enseignement du latin de la 5<sup>ème</sup> à la 2<sup>nd</sup>e et obtenir une moyenne annuelle en 2<sup>nd</sup>e supérieure ou égale à 10/20.
- **Arabe**
- **Espagnol**
- **Histoire des Arts**
- **Option EPS** – badminton, course d'orientation et musculation. Test d'entrée pour le badminton courant juin - une dizaine de places seulement.
- **Autre langue vivante** : inscription à un enseignement à distance du CNED dit « à la carte réglementaire » avec autorisation du chef d'établissement, dès le début de l'année scolaire. Les frais sont à la charge des familles. Les notes obtenues aux devoirs du CNED sont à transmettre chaque trimestre au secrétariat du Proviseur-Adjoint pour être inscrites aux bulletins de notes.

***Les options, facultatives, sont mises en place sous réserve d'effectifs suffisants et de compatibilité d'emploi du temps.***

***Le choix d'un enseignement facultatif est un engagement pris pour une année scolaire. Aucun désistement ne sera possible en cours d'année.***

## ATELIERS

L'offre des **ateliers facultatifs** est en cours de réactualisation et fera l'objet d'une communication spécifique à la rentrée. L'ouverture de ces ateliers dépend du nombre d'inscrits, certains peuvent faire l'objet d'une sélection parmi les élèves.

A titre d'information, les ateliers facultatifs conduits ces dernières années étaient les suivants :

- Ambassadeurs en herbe - Atelier d'éloquence et d'art oratoire,
- Model United Nations (MUN),
- Maths en Jeans,
- Club cinéma